

RÈGLEMENT JEU « Les rois du paiement avec Orange Cash »

Le jeu avec obligation d'achat est organisé par Orange société anonyme (ci-après « Orange ») au capital de 10 640 226 396 €, dont le siège est 78-84 rue Olivier de Serres 75015 Paris cedex 15 domiciliée pour la présente 1 avenue Nelson Mandela, 94 745 Arcueil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, en accord avec Wirecard (Wirecard Card Solutions Ltd - 3rd Floor Grainger Chambers, 3-5 Hood Street, Newcastle upon Tyne, NE1 6JQ, UK - société autorisée par la Financial Conduct Authority réf. 900051) cette dernière opérant le service Orange Cash en France métropolitaine

Principe du jeu

Entre 1er janvier 2018 - 00 :00 au 31 janvier 2018 - 23 :59, chaque jour, les clients du service Orange Cash ayant souscrit au service en France Métropolitaine et ayant réalisé avec Orange Cash un paiement seront automatiquement inscrits à un tirage au sort réalisé aléatoirement par un outil conçu par Orange. Ils pourront remporter un crédit de 100€ à valoir sur leur compte Orange Cash.

Les dotations seront allouées aléatoirement par un outil conçu par Orange qui déterminera chaque jour le paiement gagnant.

Un (1) gagnant par jour sera désigné par l'outil précité parmi les clients Orange Cash inscrits au tirage au sort. La désignation du gagnant par l'outil fait foi, et ne peut donner lieu à contestation.

Dotation

Le jeu est doté de 31 lots (valeur totale du jeu 3100 euros).

La dotation journalière est constituée d'un crédit d'une valeur de 100 euros automatiquement affecté au compte Orange Cash ayant effectué le paiement gagnant par Wirecard. Ce crédit ne pourra être utilisé que dans le respect des plafonds et limites des seuils d'utilisation fixés par les Conditions Générales d'Utilisation du service Orange Cash.

Le crédit attribué est non transférable, incessible et ne pourra faire l'objet de la part d'Orange d'un remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. De même, cette dotation ne pourra faire l'objet de demandes de compensation, en particulier sur des sommes dues à Orange.

En cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence, Orange se réserve le droit de remplacer l'un quelconque des lots annoncés par une dotation de valeur équivalente.

Dans le cas où le crédit ne pourrait être affecté pour des questions d'atteinte des seuils d'utilisation fixés par les Conditions Générales d'Utilisation du service Orange Cash pour l'option « Standard », le gagnant devra souscrire, gratuitement, à l'option « Orange Cash Plus ». Pour souscrire à l'option « Orange Cash Plus », les gagnants devront fournir à Wirecard un document attestant de leur identité, tels que la copie recto-verso d'une pièce d'identité avec photo, en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Ces pièces justificatives pourront être envoyées directement à Wirecard via l'Application Orange Cash. A défaut, Wirecard ne pourra leur créditer la dotation qui sera alors perdue.

Il est précisé qu'à aucun moment Orange n'a accès aux données clients détenues par Wirecard qui intervient en qualité de prestataire pour la remise des lots.

Information des gagnants et attribution des dotations

Au moment du paiement, le participant est averti par une notification sur son téléphone mobile qu'il vient de gagner. Il verra alors automatiquement le montant crédité sur son compte Orange Cash.

Modification du jeu

Orange se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification fera l'objet d'une annonce sur le site <http://orangecash.fr>

Responsabilité

Il est précisé que la responsabilité d'Orange est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné.

Orange décline toute responsabilité notamment :

- en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné,
- en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle d'Orange,
- en cas de contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants,
- en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu et l'attribution des lots.

Orange pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Loi applicable et juridiction

Le jeu est soumis à la loi française. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à Orange dans un délai de 4 mois après la clôture du jeu (cachet de la Poste faisant foi). Tout litige né à l'occasion du jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires compétents.